

L'Assemblée nationale lança, le 26 août 1792, un décret ordonnant aux prêtres insermentés de quitter la France sous quinze jours. Dès lors commença l'ère de la persécution et des massacres, et les membres du clergé, pour échapper à la hache du bourreau s'enfuirent en pays étrangers. L'Italie, la Suisse, l'Allemagne en reçurent plusieurs, mais, dit l'auteur, « de tous les peuples dont on vante l'hospitalité, l'Angleterre occupe le premier rang ; c'est le seul qui fit des démarches pour attirer chez soi ces malheureux abandonnés à leur triste sort. »

On évalue à 8000, le nombre des ecclésiastiques français réfugiés dans les îles britanniques vers la fin de 1794 et 1795.

A cette époque de terreur et de bouleversements sociaux en France, Dieu, dont les desseins sont ignorés des hommes, semble avoir voulu tout particulièrement que la protestante Angleterre se montrât sympathique et généreuse envers les prêtres émigrés. Dès 1791, des voix s'élevèrent dans le parlement anglais pour demander qu'on se relachât des rigueurs décrétées contre les catholiques au temps d'Elizabeth ; le bill de tolérance fut adopté et des hommes marquants, comme le duc de Portland, le marquis de Buckingham et Edmond Burke épousèrent la cause des expulsés.

Le Dr Dionne rappelle cette séance de la chambre des Communes où Fox ayant accusé son ami Burke de juger la révolution française sans attendre d'en connaître les résultats, Burke indigné s'écria : « tout fier que je suis de mon pays, je me sens le cœur français pour les victimes ; je n'ai pas le cœur français pour les bourreaux. »

On ne peut qu'être touché lorsqu'on voit l'empressement du peuple anglais à secourir les prêtres et les laïcs français qui s'étaient réfugiés chez lui. L'écrivain mentionne Madame Dorothée Lilburne, qui offrit sa résidence à l'évêque de Pol de Léon, Mgr Lamarche, pour y établir comme le centre de ses directions. Par ses largesses et ses éminentes qualités de cœur, cette femme charitable reçut le titre de « Mère des prêtres exilés », et, à sa mort arrivée à Roscoff en 1820, le gouvernement français fit élever un monument destiné à perpétuer le souvenir de ses bienfaits. Quant au cabinet anglais, il se montra sympathique et mit des résidences à la disposition des prêtres français—une de ces maisons fut convertie en école à l'usage des petits français rendus orphelins par les guerres et les échafauds de la révolution. Elle pouvait contenir 60 enfants ; les professeurs devaient être français et catholiques, et le gouvernement accorda pour son maintien une subvention annuelle de six cents livres sterling.

On avait nommé en outre un comité de secours pour servir en aide aux réfugiés. Des hommes importants en faisaient partie. Les souscriptions furent abondantes, l'université d'Oxford souscrivit pour sa part 12,000 francs. On rapporte que sur les marchés de Londres on vit des marchandes de légumes refuser de recevoir pour la vente de leurs produits, l'argent des malheureux proscrits. Dans les rues, des fem-